



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 mai 2021

### Evolution du dispositif des motifs impérieux et de quarantaine pour les déplacements entre les Outre-mer et l'Hexagone

En parallèle des assouplissements des mesures sanitaires dans l'Hexagone, et sur la base d'une analyse de la situation épidémiologique et de l'avancée de la vaccination sur chaque territoire ultramarin, le Gouvernement a décidé, après concertation, d'alléger le dispositif des motifs impérieux justifiant les déplacements ainsi que les mesures de quarantaine qui s'imposent aux voyageurs souhaitant se déplacer entre les Outre-mer et l'Hexagone.

Le calendrier de la levée des motifs impérieux est indicatif : il s'adaptera à la situation et à la dynamique épidémique sur chaque territoire. La couverture vaccinale dans les différents territoires concernés est également un critère clé pour tenir ou retarder ce calendrier.

- **Entre Saint-Pierre-et-Miquelon et l'Hexagone : levée des motifs impérieux à partir du 19 mai.** Ce territoire étant *Covid-free*, des mesures fortes de contrôle sont encore nécessaires pour éviter l'importation du virus depuis l'Hexagone. Un test PCR négatif de moins de 72h avant le départ vers Saint-Pierre-et-Miquelon continuera à être exigé. Les voyageurs resteront soumis à une quarantaine stricte et contrôlée de 7 jours à l'arrivée sur le territoire, à l'issue duquel ils devront être testés négatifs.

**A compter du 9 juin**, les voyageurs vaccinés (c'est-à-dire ceux dont le schéma vaccinal est complet\*) ne seront plus soumis à un arrêté de quarantaine, mais il leur sera toujours recommandé de s'auto-isoler pendant 7 jours à l'arrivée.

Au 18 mai 2021, à Saint-Pierre-et-Miquelon :

**Taux d'incidence : 0**

**Taux de vaccination\*\* : 1<sup>ère</sup> injection = 77 %, 2<sup>nde</sup> injection = 73 %**

- **Entre Saint-Barthélemy et l'Hexagone : levée des motifs impérieux à partir du 19 mai.** Un test PCR négatif de moins de 72h avant le départ continuera à être exigé au départ de l'Hexagone et à destination de Saint-Barthélemy. Les voyageurs s'engagent à un auto-isolément de 7 jours à l'arrivée à Saint-Barthélemy, à l'issue duquel ils devront être testés négatifs.

**A compter du 9 juin**, les voyageurs vaccinés (schéma vaccinal complet) seront dispensés de l'engagement d'auto-isolément.

Au 18 mai 2021, à Saint-Barthélemy :

\* soit 15 jours après la 2<sup>ème</sup> injection, soit 15 jours après l'injection s'ils ont reçu un vaccin à dose unique ou qu'ils sont dispensés de seconde injection en raison d'une infection récente

\*\* sur la base de la population des plus de 20 ans



## GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Taux d'incidence : 80 cas/100 000 habitants**  
**Taux de vaccination : 1<sup>ère</sup> injection = 64 %, 2<sup>nde</sup> injection = 12 %**

- **Entre la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Martin et l'Hexagone: levée des motifs impérieux à partir du 9 juin.** Un test PCR négatif de moins de 72h avant le départ continuera à être exigé au départ de l'Hexagone et à destination de ces territoires ultramarins. Les voyageurs non vaccinés devront s'engager à un auto-isolement de 7 jours à l'issue duquel ils devront être testés négatifs. Ces territoires n'étant pas *Covid-free*, et ayant une faible circulation du virus, les voyageurs vaccinés (schéma vaccinal complet) seront dispensés d'engagement d'auto-isolement.

Au 18 mai 2021, en Guadeloupe :

**Taux d'incidence : 126 cas/100 000 habitants**  
**Taux de vaccination : 1<sup>ère</sup> injection = 20 %, 2<sup>nde</sup> injection = 7 %**

Au 18 mai 2021, en Martinique :

**Taux d'incidence : 36 cas/100 000 habitants**  
**Taux de vaccination : 1<sup>ère</sup> injection = 15 %, 2<sup>nde</sup> injection = 8 %**

Au 18 mai 2021, à Saint-Martin :

**Taux d'incidence : 153 cas/100 000 habitants**  
**Taux de vaccination : 1<sup>ère</sup> injection = 20 %, 2<sup>nde</sup> injection = 9 %**

- **Entre La Réunion et Mayotte et l'Hexagone: levée des motifs impérieux pour les voyageurs vaccinés (schéma vaccinal complet) dans les deux sens à partir du 9 juin.** Néanmoins, la diffusion dans ces deux territoires d'un variant dit « sud-africain » préoccupant peu présent dans l'Hexagone nécessite des mesures d'isolement renforcées par rapport aux Antilles, dans les deux sens : un test PCR négatif de moins de 72h avant le départ continuera à être exigé. Les voyageurs en provenance et à destination de ces territoires s'engageront également à un auto-isolement de 7 jours à l'issue duquel ils devront être testés négatifs, qu'ils soient vaccinés ou non.

Au 18 mai 2021, à La Réunion :

**Taux d'incidence : 123 cas/100 000 habitants**  
**Taux de vaccination : 1<sup>ère</sup> injection = 20 %, 2<sup>nde</sup> injection = 9 %**

Au 18 mai 2021, à Mayotte :

**Taux d'incidence : 13 cas/100 000 habitants**  
**Taux de vaccination : 1<sup>ère</sup> injection = 14 %, 2<sup>nde</sup> injection = 7 %**

- **En Guyane, la levée des motifs impérieux n'est pas à l'ordre du jour.** En effet, en raison de l'augmentation inquiétante du nombre de contamination liée au variant dit « brésilien », une mesure de confinement est applicable à compter du 14 mai sur le territoire. Lorsque la situation épidémiologique se sera significativement améliorée, les dispositions applicables à La Réunion et à Mayotte relatives aux déplacements depuis et vers l'Hexagone seront étendues à la Guyane.

Au 18 mai 2021, en Guyane :

\* soit 15 jours après la 2<sup>ème</sup> injection, soit 15 jours après l'injection s'ils ont reçu un vaccin à dose unique ou qu'ils sont dispensés de seconde injection en raison d'une infection récente

\*\* sur la base de la population des plus de 20 ans



## GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Taux d'incidence : 417 cas/100 000 habitants**  
**Taux de vaccination : 1<sup>ère</sup> injection = 18 %, 2<sup>nde</sup> injection = 8 %**

- **Pour Wallis-et-Futuna**, des discussions seront menées entre l'administrateur supérieur, l'assemblée territoriale et les autorités coutumières pour déterminer l'évolution des règles en matière de motifs impérieux pour les déplacements entre l'Hexagone et le territoire, en prenant en compte le statut vaccinal des voyageurs.

Au 18 mai 2021, à Wallis-et-Futuna :  
**Taux d'incidence : 0**  
**Taux de vaccination : 1<sup>ère</sup> injection = 62 %, 2<sup>nde</sup> injection = 54 %**

---

Pour la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie, les décisions suivantes ont été prises en accord avec les gouvernements locaux qui disposent de la compétence sanitaire.

- **Pour la Polynésie Française**, dans le prolongement de l'ouverture progressive aux touristes initiée début mai par l'Etat et le Pays, les motifs impérieux entre le territoire et l'Hexagone seront levés pour les personnes vaccinées (schéma vaccinal complet), à partir du 9 juin. Un test PCR négatif de moins de 72h avant le départ vers la Polynésie Française continuera à être exigé. Conformément au protocole sanitaire local, les voyageurs vaccinés seront dispensés de quarantaine à l'arrivée sur le territoire de la Polynésie Française.

Au 18 mai 2021, en Polynésie française :  
**Taux d'incidence : 11 cas/100 000 habitants**  
**Taux de vaccination : 1<sup>ère</sup> injection = 25 %, 2<sup>nde</sup> injection = 17 %**

- **Pour la Nouvelle-Calédonie**, dans le cadre de la stratégie *Covid-free* du territoire, le gouvernement local a décidé de limiter les vols réguliers à destination de la Nouvelle-Calédonie au moins jusqu'au 30 octobre 2021. Les motifs impérieux sont maintenus pour les déplacements en provenance et à destination de l'Hexagone.

Au 18 mai 2021, en Nouvelle-Calédonie :  
**Taux d'incidence : 0**  
**Taux de vaccination : 1<sup>ère</sup> injection = 24 %, 2<sup>nde</sup> injection = 19 %**

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

**Contacts presse :**

**Cabinet du ministre des Outre-mer**

\* soit 15 jours après la 2<sup>ème</sup> injection, soit 15 jours après l'injection s'ils ont reçu un vaccin à dose unique ou qu'ils sont dispensés de seconde injection en raison d'une infection récente

\*\* sur la base de la population des plus de 20 ans



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mél : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr)

**Cabinet du ministre délégué, chargé des Transports**

Mél : [secretariat.beyret@transports.gouv.fr](mailto:secretariat.beyret@transports.gouv.fr)

[Désinscription ici](#)

*\* soit 15 jours après la 2ème injection, soit 15 jours après l'injection s'ils ont reçu un vaccin à dose unique ou qu'ils sont dispensés de seconde injection en raison d'une infection récente*

*\*\* sur la base de la population des plus de 20 ans*